



Conseil Municipal du jeudi 15 septembre 2016 à 20 heures 30

Salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR

PREAMBULE

- Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2016
- Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2016
- Décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 03 mai au 02 septembre 2016

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Communauté de Communes du Val de l'Indre : approbation du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
2. Communauté de Communes du Val de l'Indre : approbation du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
3. Communauté de Communes du Val de l'Indre : approbation du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
4. Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire : approbation du rapport annuel d'activité 2015

FINANCES LOCALES

5. Décision budgétaire modificative n°1/2016 du Budget Général
6. Admission en non-valeur sur l'exercice 2016
7. Convention constitutive d'une mission de conduite d'opération en phase d'exécution des travaux ALSH à Esvres

DOMAINE ET PATRIMOINE

8. Délibération rectificative N°de-191115-08 – Acquisition amiable de la parcelle de terrain ZN n°249 [ROUER]- Pièce de la Huaudière
9. Acquisition amiable des parcelles de terrain E n° 2874 - 2870- 2872 – 790 – 2862 [GIBLET] et cession des parcelles E n° 2865 - 2863 [commune]- Le Peux
10. Acquisition amiable de la parcelle de terrain E n° 885– Emplacement Réservé n° 2 au Plan Local d'Urbanisme [sarl CATIEL] et droits indivis E 2357 et 2360
11. Acquisition amiable des parcelles de terrain D n° 1472 et 1474 [Val Touraine Habitat] pour la rue du Clos des Sources
12. Rétrocession des délaissés de l'A85 par L'ETAT-COFIROUTE à la commune d'ESVRES

URBANISME

13. Définition des modalités de mise à disposition du public de la Modification Simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme d'ESVRES

QUESTIONS DIVERSES